## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006822900034

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à fiscalité additionnelle CC BARONNIES EN DROME PROVENCALE

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NYONS

## SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

## **Budget primitif**

BUDGET: BUDGET SPANC (2)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget 4 A1 - Vue d'ensemble - Sections 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget 12 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 14 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles IV - Annexes A - Eléments du bilan 18 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24 25 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 2.7 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28 29 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30 A3.2 - Etalement des provisions 31 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 33 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 34 A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 35 A5,2,2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 36 37 A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 38 B - Engagements hors bilan 39 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 40 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 41 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 42 43 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés 44 45 B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 46 47 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 48 50 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 51 52 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) D - Arrêté et signatures 53 D - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 02C BARONNIES EN DROME PROVENCALE BUDGET SPANC - BP - 2023 en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 065\_2023

	I – INFORMATIONS GENERALES	
	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
_	A CONTRACT C	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ....... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE								
EXPLOITATION								
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION					
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)							
<u> </u>	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)					
T S	REPORTE (2)	0,00	34 585,80					
		=	=					
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	147 300,00	147 300,00					
		INVESTISSEMENT						
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT					
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 827,02	2 362,69					
	+	+	+					
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00					
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)					
T	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	8 464,33					
<u>   </u>	12	=						
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)							
•		TOTAL						
1								

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés tors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

158 127,02

158 127,02

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés,

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap. Libellé		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 155,00	0,00	19 691,55	19 691,55	19 691,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	00,000 88	0,00	90 000,00	90,000,00	90 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	. 0,00	4 245,76	4 245,76	4 245,76
T	otal des dépenses de gestion des services	100 655,00	0,00	113 937,31	113 937,31	113 937,31
66	Charges financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	23 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	647,70		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	124 802,70	0,00	144 937,31	144 937,31	144 937,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 645,11		2 362,69	2 362,69	2 362,69
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation 2 de la company		2 645,11		2 362,69	2 362,69	2 362,69
	TOTAL	127 447,81	0,00	147 300,00	147 300,00	147 300,00

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
•		=
۱	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300.00

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Chap. Libellé		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	107 000,00	0,00	112 714,20	112 714,20	112 714,20
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		107 000,00	0,00	112 714,20	112 714,20	112 714,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	107 000,00	0,00	112 714,20	112 714,20	112 714,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	107 000,00	0,00	112 714,20	112 714,20	112 714,20

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 585,80
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300,00

## Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en dat**&C.&ARQNNIES\_EN\_BRONE\_FROMENSALE**TEBUDGET STANC-BP-2023

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$ ;  $DI\ 040 = RE\ 042$ ;  $RI\ 040 = DE\ 042$ ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 697,23	0,00	10 827,02	10 827,02	10 827,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 697,23	0,00	10 827,02	10 827,02	10 827,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	00,00	00,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	10 697,23	0,00	10 827,02	10 827,02	10 827,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (4)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 697,23	0,00	10 827,02	10 827,02	10 827,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement		•		-	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
tiers (6) Total des recettes réelles 0,00		0,00	0.00	0.00		
d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	d'exploitation (4)					

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$  en date du 12/04/2023 ; REFERENBARONNIES EN BROVENCALE-BUDGET SPANC-BP-2023

040	Opérat° ordre transfert	2 645,11		2 362,69	2 362,69	2 362,69
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre		2 645,11		2 362,69	2 362,69	2 362,69
a	l'investissement					
TOTAL		2 645,11	0,00	2 362,69	2 362,69	2 362,69

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 464,33
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

## Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régle.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 362,69
--	----------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régle effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 691,55		19 691,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00		90,000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 245,76		4 245,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	0,00	31 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 362,69	2 362,69
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	144 937,31	2 362,69	147 300,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	wine .
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	00,0	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	00,0	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 827,02	0,00	10 827,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	00,0	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	00,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 827,02	0,00	10 827,02

	т
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	H
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	112 714,20		112 714,20
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	112 714,20	0,00	112 714,20

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	34 585,80
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300,00

+

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	00,0
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	00,0
28	Amortissement des immobilisations		2 362,69	2 362,69
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	2 362,69	2 362,69

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	8 464,33
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$  en decembronnes findromerrene le controle de legalite :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$ 

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)	01			40.004.55
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 155,00	19 691,55	19 691,55
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	2 200,00	2 700,00	2 700,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00 1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00 2 400,00	1 000,00 2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance Autres	705,00	3 710,00	3 710,00
6168 618	Divers	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	3 731,55	3 731,55
6237	Publications	500,00	400,00	400,00
6251		250,00	250,00	250,00
6256	Voyages et déplacements Missions	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	800,00	800,008
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6287	Remboursements de frais	3 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll, de rattachement	0,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	88 000.00	90,000,00	90,000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	88 000,00	90 000,00	90 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	4 245,76	4 245,76
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	3 745,76	3 745,76
	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	100 655,00	113 937,31	113 937,31
66	Charges financières (b) (8)	500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	23 000,00	31 000,00	31 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	5 000,00	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	22 000,00	26 000,00	26 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	647,70	0,00	0,00
6817	Dot, dépréc, actifs circulants	647,70	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	124 802,70	144 937,31	144 937,31
	=a+b+c+d+e+f			* * *
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 645,11	2 362,69	2 362,69
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 645,11	2 362,69	2 362,69
TOTAL DE	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 645,11	2 362,69	2 362,69
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 645,11	2 362,69	2 362,69
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	127 447,81	147 300,00	147 300,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	pus.
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

٠		
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
l	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
l	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. (2) Cf. Modaités de vote I.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en date du 12/04/2023 ; REFERENCE EN DE 28 28 28 29 2023 PF 2023

- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régle applique le réglme des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détait du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	107 000,00	112 714,20	112 714,20
7062	Redevances assainissement non collectif	107 000,00	112 714,20	112 714,20
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	00,0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	107 000,00	112 714,20	112 714,20
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréclations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	107 000,00	112 714,20	112 714,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	107 000,00	112 714,20	112 714,20

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	34 585,80
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	147 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régle.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 697,23	10 827,02	10 827,02
2183	Matériel de bureau et informatique	1 011,46	1 200,00	1 200,00
2184	Mobilier	9 685,77	9 627,02	9 627,02
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 697,23	10 827,02	10 827,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	00,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	00,0
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 697,23	10 827,02	10 827,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
1 - 11 1- 1-	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 697,23	10 827,02	10 827,02

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régle applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 645,11	2 362,69	2 362,69
28182	Matériel de transport	1 731,29	1 731,29	1 731,29
28183	Matériel de bureau et informatique	840,87	442,69	442,69
28184	Mobilier	72,95	25,75	25,75
28188	Autres	0,00	162,96	162,96
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 645,11	2 362,69	2 362,69
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 645,11	2 362,69	2 362,69
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 645,11	2 362,69	2 362,69

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	8 464,33
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 827,02

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régle.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$  en date du 12/04/2023 ; REFERENCE EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	111
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV – ANNEXES	N - ETAT [
IV – ANNEXES	ETAT DE LA D

## A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	oursements N-1	
Nature	décision de	Montant maximum autorisé	Mandand and all and a			Encourse restant dù an 04/04/N
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne	au 01/01/N	ואסווושווז הבא חושלבא וגדו	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	de trésorerie (2)					
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
	Service Control Control of Contro					
5198 Autres crédits de trésorerie						
	(1691) SOUTH RESEARCH SECTION STATES	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O				
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	0,00	0,00
The state of the s		A COLUMN TO THE REAL PROPERTY OF THE PROPERTY				

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) il s'agit des inferêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les compte 6618.

The state of the s	2	NATURE DE DETTE A1.2
	IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR N

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			4					Taux initial	nitial		Ośrio		Possibilité	y to
Nature Nature (April 2012)		1	d'émission ou	Date du		Type de					dicité des	Profil	de	gorie
(Four criaque igne, marquer le numero de contrat)	Organisme preteur ou chef de file	Date de signature	date de mobilisation (1)	rembour- sement	Nominal (2)	d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					00'0									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					00'0									
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements					00'0									
(1)					Bur'N									
167 Emprunts et dettes assortis de					00'0									
conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00.0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

CC BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (6) indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre. (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). (7) indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

CC BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

Ν	A1.2
IV – ANNEXES	<u>EMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</u>

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					Emp	Emprunts et dettes au 01/01/N	01/01/N				
						Taux d'intérê	iérét		Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée Ty résiduelle d (en ta années) (1	Type de Index (13) (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		0,00				00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00°0				00'0	00,0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00°0				00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0				00'0	0,00	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulères (Total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0				00,0	00'0	60.0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0	an (1900 (1900 (1900))	00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0				00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0				00'0	00,0	00'0	00'0
Total général		00'0		00'0				00,00	00'0	00'0	00'0

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérèts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérèts à l'échéance » (intérèts décaissés) et intérèts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.

CC BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de taux selon le capital restant dû		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	0,00
Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		0,00	00'0
Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		00'0		00'0		00'0		00,0		00'0		00'0	00'0
Niveau du taux à la date de vote du budget (9)													
Taux maximal après couver- ture èventu- elle (8)													
Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Taux maximal (6)													
Taux minimal (5)													
Dates des périodes bonifiées													
Durée du contrat													
Type d'indices (4)													
Capital restant dù au 01/01/N (3)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		0,00	00'0
Nominal (2)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Organisme prêteur ou chef de file													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Muttplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plaus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(10) Indiquer les interets à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérèts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer sépanément sur deux lignes ia part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'Indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance. (6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat

<sup>(7)</sup> cout de sorie : inciquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement delimiti de l'emprunt au 01/01/N ou le cas echean (8) Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		Ž	- ANNEXES				2
ELEMENTS D	U BILAN - E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE –	т. н	TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS	AMARIAN TARAKTAN TARA	A1.4
		A1.4 – TYPOLOGI	IGIE DE LA REPAR	E DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	JURS (1)		
Iπ	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou ecart entre ces indices		ecarts a marces dont I un est un indice hors zone euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de produits	0	0	0	0	٥	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
I Barrier	Nombre de	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00°0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	٥	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	sincone; ep %	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	sinopue! ep %	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

0,0

0,00

0,00 0,0 0,00

00'0 00'0 00'0

Taux complexe (total) (2)

Total

Taux variable símple

0,00

0,00 0,00

00'0 00'0

ZZAS KARANTZA SANISTINA NA SANI	. 200	The state of the s		<u> </u>	- ANNEXES	(ES							<b>\</b>
	ELEMEN	ITS DU BILA	N - ETA	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETI		AIL DES O	E DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	DE COUVE	RTURE			¥	A1.5
			A.	A1.5 – DETAIL		ERATIONS	DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	TURE (1)				THE TAXABLE PROPERTY OF TAXABLE PROPER	
	Emp	Emprunt couvert						Instrument de couverture	rverture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ituelles
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)	- Committee of the Comm	0,00					00'0				00'0	0,00	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) indiquer la périodicité de règlement des intérèts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**************************************		The second secon	V - A	ANNEXES		<del>atori despietatori podesta podesta desponso de la compositada del compositada de la compositada de la compositada del compositada de la c</del>	, Average (1988)		<u> </u>
WARRY TO THE PROPERTY OF THE P	ELEMENTS DU B	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	1 1 1 23	- DETAIL DES OI	PERATIONS	- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A	A1.5
		A1.5 – DETAIL DES		OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)	COUVERTUF	रE (1) (suite)			
				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ture			
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)	(7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	nprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	xabul (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	près opération le couverture
faux fixe (total)						00'0	00'0		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	[	
Таих соmplexe (total) (2)						00'0	00'0	9	
Total						00'0	00*0	]	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap. (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ANIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

## A1.6 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	09-05-2017
CGCT): 500.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L.	2031 Frais d'études non suivis de travaux	5	09/05/2017
L	2051 Concessions et droits similaires	2	09/05/2017
L	2182 Matériel de transport neuf	7	09/05/2017
L	2183 Matériel de bureautique	5	09/05/2017
L	2183 Matériel informatique	3	09/05/2017
L	2184 Mobilier	10	09/05/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

## A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Av.	:///	, , ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	<u> </u>	ILLOWING		
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATI	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en date du 12/04/2023 ; REFERENCEMBARQNINES EN BROWES PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

## A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

## **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	0,00	I 0,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	00,0	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 362,69	III 2 362,69
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	2 362,69	2 362,69
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	1 731,29	1 731,29
28183	Matériel de bureau et informatique	442,69	442,69
28184	Mobilier	25,75	25,75
28188	Autres	162,96	162,96
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 362,69	0,00	8 464,33	0,00	10 827,02

	Mont	ant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	- II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	10 827,02
Solde	V = IV - II (6)	10 827,02

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

### A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL.			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir =  $I - (II \pm III)$ .

	≥	A7	The second secon
- Harden Control of the Control of t	SEXENNE N	CI EMENTE DI DI AN DETAIL DES OPERATIONS POLIS COMPTE DE TIERS	ELEMENTS DO BIEAN - DETAIL DES OF ENVIRONS FOR SENSO

## A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers. (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

  - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
   (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
   (7) Indiquer le chapitre.

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		- (
IV – ANNEXES	2	e d
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		lu
TIS PAR LA REGIE	B1.1	12,

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

rs de	pital	0,00	00'0	00'0	00'0
rantie au cours de l'exercice  En capital					
Annuité garantie au cours de l'exercice	En intérêts (8)	00'0	00'00	00'0	00'0
Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
Catégorie d'emprunt	6				
de vote (6)	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)				
Taux	Taux (3)				
la I	Taux actua-				
Taux initial	Index (4)				
	Taux				
Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
Durée rési-	duelle				
Capital restant dù au 01/01/N		0,00	00'0	0,00	00:0
Montant initial		00'0	00'0	0,00	00.0
Organisme prêteur ou	chef de file				
Objet de Vemorint daranti					
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'embrunt (1)	Profil				
Anni mobilis pri d'amorti	Année				
Désignation du hénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des Ep (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'Interêt : F : fixe : V : vantable simple ; C : complexe (c'est-à-drie un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> il s'agit des intérèts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérèts réglés à l'échéance » (intérèts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		√aleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	11	112 714,20

	T	
Bart dos garantias d'amprunt accordées au titre de l'evergice en % /3\	1 1731	0.00
Reprinted the contraction of the	1 1/11	1 OU, U

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

### B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
  (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
  (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$  en date du 12/04/2023 ; REFER**ENBARQNNIES EN BROWE** PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

### **B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en date du 12/04/2023 ; REFERÊNCE ACTE PODE PROVENCALE-BUDGET SPANC-BP-2023

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE** 

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230406-065\_2023-BF en date du 12/04/2023 ; REFERGNBARQHNES EN BROWES PROVENCALE-BUDGET SPANC-BP-2023

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

### **B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO	TAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- « la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantle accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

### **B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	
8028 Autre	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	
Engageme	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Т	OTAL		-	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

### 5 ≥ AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N IV - ANNEXES

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

J EMPLOIS (1)			STATES OF THE SECTION	- 6		SIC IGNE GITS STIVELING SELECTED	EMPI OIS
	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGE I AIRES (3)	(6)	BUDG	BUDGETAIRES EN ETPT (4)	T (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON NON	
		COMPLET	COMPLET			HOLAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur dénéral adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00,0	0.00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00,0	0,00	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur fillère d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Empiois budgetaires crées par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travaii = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent toute l'année correspond à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travaii = 80 %) présent à 100 % (quotité de travai %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

0.00

	/ – /I	IV - ANNEXES				Λ	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS –	S D'INFORMATI		<b>T DU PERSON</b>	ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1	,
	C1.1 –	C1.1 – ETAT DU P	'ERSONNEL A	DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)			į I
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	loo	CONTRAT	
	£	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0			1730an
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0			93550

(1) CATEGORIES: A, B et C.

TOTAL GENERAL

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
NS: Médico-social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
S: Sport.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
AMM: Animation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée):
3-3 - articlés 3. Her alinéa : acroissement depotrité.
3-5 - articlés 3. Articlés a coroissement femporatine d'activité.
3-5 - articlés 3. Articlés acroissement salsonnier d'activité.
3-5 - articlés 3. Articlés 4. Servir à lemps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-1 : rendacement du fonctionnaire autorisé à servir à lemps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temps de caute d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'activité sou la suppression de manicier des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements proposés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de précimité en de scrétaire de groupements de précimité en diréction de maire des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de précimité en diréction de la diréction de diréction de diréction de diréction de la direction de la din

110-1 : collaborateur A : autres (préciser).

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(B) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

AR CONTROLE DE LEGALITE :  $026-200068229-20230406-065\_2023-BF$  en date du 12/04/2023 ; REFERGNBARQNALES EN BROWENCALE - BUDGET SPANC - BP - 2023

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

### C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL CENEDAL			
TOTAL GENERAL		0	0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndical, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV.
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

Nombre de membres en exercice : 97
Nombre de membres présents : 6,4
Nombre de suffrage exprimés : 8,2
VOTES : Contre : 6
Abstentions : 0

31/03/2023

Date de convocation :

Présenté par le Président, A Nyons, le 06/04/2023

Délibéré par le conseil communautaire, réunie en session ordinaire A Nyons, le 06/04/2023 Les membres du conseil communautaire,

			IV - ANNEXES			IV D2	
			בור בו מומים				
COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE POUVOIR À	SIGNATURE	
ARPAVON	HAMARD Marc	C	RODARI Jacques				
AUBRES	RICHARD Éric	< \( \)	CAILLET Marc				
AULAN	FEUILLAS Annie	Afail 191	MAUREL Laurence				
BALLONS	FOUGERAS Lionel		GATALETA Gaëtan				
BARRET DE LIOURE	ACHAT Gines	4	DOL René				
BEAUVOISIN	THIRIOT Christian	7 * 1	BLAIN Bruno				
BELLECOMBE - TARENDOL	GROSS François	M	PERNET Jean-Luc				
BENIVAY – OLLON	CHARRASSE Daniel		MEGE Patrick				
BESIGNAN	FERNANDES José	J. A.	AUBERT Alain	)			
	BERNARD Sébastien						
	CLEMENT Rémy	1					
OBINING GV G OB I OH I G	DONZE André						
BOIS LES BARONNIES	HAIM Juliette	Course			A.poninar		
	ROCHAS Pascale	Shows I					
	TREMORI Michel	المري المرك			A. Oon 26		

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 065\_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

		ARR	IV - ANNEKES ARRETE ET SIGNATURES			D5 1
COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE SIGNATURE	JRE
CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CAHN Philippe	granza	GRECO DONCQUES Marie- Claude	<i>.</i>	S. DECONTINUA	
CHAUDEBONNE	LAGET Jean-Michel	Exam	PEYROTTE Alain	4		
CHAUVAC LAUX MONTAUX	ROUSTAN Sébastien	je mikaj	ROCHE Nicolas	7	S. Catherica	
CONDORCET	CHAUDET Laurence	Example	AUMAGE Cyrille	A A A		
CORNILLAC	GRONCHI Yoann		MARCELLIN-LONG Vincent		P. GRER-METHEL	
CORNILLON SUR L'OULE	CONIL Denis	4	FORSANS Jean-Louis			
CURNIER	LEDOUX Patrick	A	GIELLY Patricia	11		
EYGALAYES	LYOBARD Eric	Exmx	PASCAL Anne	804		
EYGALIERS	TRUPHEMUS Gérard	Exmx	GRIOL Alain	>	A.Monue	
EYROLES	DUPOUX Sébastien	The formers	GUILBAUD Martine		F.BARBANSON	
IZON LA BRUISSE	MATHIEU André	Exmy	VINCENT Michel			
LA CHARCE	CIRER-METHEL Pascal	A A	HARO Laurent			
LA PENNE SUR OUVEZE	BOMPARD Jérôme		BOISSIER Serge	,		
LA ROCHE SUR LE BUIS	GREGOIRE Michel		SAUVAYRE Fréderic			
LA ROCHETTE DU BUIS	PELACUER Jean-Marc		PERRETTE Robert			
LE POET EN PERCIP	ESTEVE Lionel	,	MAZELLA Hervé			
LE POET SIGILLAT	BALDUCHI Monique	1965	DEYDIER Jean-François			
LEMPS	DUC Brigitte	4	ALIU Serge			

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE :  $065\_2023$ 

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

		ARRI	ARRETE ET SIGNATURES				D2
COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE POUVOIR À	SIGNATURE	
LES PILLES	LEDESERT Philippe	EXM24	PADILLA Pascale		E, ALCHAND		
MERINDOL LES OLIVIERS	CLEMENT Augustin	1	JOLY Sylvie				
MEVOUILLON	TACUSSEL Odile	Txw	AUMAGE Benoît		8-N:COLAS		
	CHAREYRE Laurent	Fxwx <sup>2</sup>			C CORNIGAR		
MIRABEL ALIX RARONNIES	CORNILLAC Christian	1					
	GIRAUD François						
	POUYET Stéphanie						
MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	PEYRON Roland	Excest	BORDES Marc		S. BERNARO		
MONTAULIEU	DECONINCK Stéphane	D	MORIN David				
MONTBRUN LES BAINS	GILLET Didier	C. C	CHAPPON Gérard	CHM)			
MONTFERRAND LA FARE	GARNERO Sylvie	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	KISSLER Aurélien	11			
MONTGUERS	BONTOUX Géraud	/	LEFAUCHEUR Michel				
MONTREAL LES SOURCES	LAFFITTE Didier	Exant	BALDUCHI Gaëlle		M. BOTOARD		
	AMOURDEDIEU Aurore	A A					
	BERGER-SABATIER Martine	CX answ			D. (300 SSETUE		
NYONS	BOTTINI Monique	Excuse			R. VI ARSAC		
	BOUNIN Florence	Molle					
	CARRERE Christian	Z					

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE :  $065\_2023$ 

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

		ARRE	IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES			1V D2	
COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE POUVOIR À	SIGNATURE	
	COMBES Pierre	Kne hulb			, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>		
	DAYRE Thierry	THE STATE OF THE S					
	GREGOIRE Jean-Luc						
	LANTHEAUME Pascal	T					
	LAURENT Marie-Christine						
	LOUPIAS Aurélie	A A					
	MACIPE Nadia	· PE					
	MONPEYSSEN Jean- Jacques						
	PILOZ Odile	Same	\		P. LANTHORNIE		
	ROUSSELLE Didier		\				
	TATONI Thierry	j	_				
	TEISSEYRE Isabelle			~			
	TEULADE Christian						
	VIARSAC Roger	Charlet					
PELONNE	QUARLIN Mireille	Challaden	MALLIE Dominique				
PIEGON	ROUX Serge		CHAUVET Marie-Thérèse				
PIERRELONGUE	RAVOUX Gilles	4	GUILLOT Dominique				
PLAISIANS	MONGE Alain	100	FAYANT Michel				
POMMEROL	MORIN Gilbert	_ ^	MORIN Joël				
							1

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE :  $065\_2023$ 

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

			IV - ANNEXES			ΔI	
		ARRE	ARRETE ET SIGNATURES			O .	D2
COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE POUVOIR À	SIGNATURE	
PROPIAC	PUSTOCH Alan	The state of the s	BRUSSET Thierry				
REILHANETTE	BONNEFOY Martial	Exc	BOREL Guy		G. Chappon		
REMUZAT	SALIN Olivier	SHE	CUVELARD Bruno				
RIOMS	FAREL Annelise		THIERRY Xavier				
ROCHEBRUNE	NICOLAS Jean-Louis	th	PILLORE Jean				
ROUSSIEUX	GIREN Didier		VOLLE Christiane				
SAHUNE	BOMPARD Marc		FELIX Jérôme				
SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	CHAUVET Véronique		REYNIER Alexandre				
SAINT FERREOL TRENTE PAS	BARBANSON Fabienne	Sport TOPE	MARTIN Gérard				
SAINT MAIIRICE SIIR EYGIIFS	CHAMBON Claude	The second					
	GARCIA Jean						
SAINT MAY	LABROT Alain	Comps (	GIRARD Isabelle		D. CONT		
SAINT SAUVEUR GOUVERNET	RUYSSCHAERT Christelle	(media)	JOUVE Michaël				
SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE	BREDY Muriel	Exelve	BOULET Alain		P.nochas		
SAINTE JALLE	RANCON Nadège	Expluse	ARMAND Marie-Noelle		J-L. N'COLAS		
SEDERON	FRACHINOUS Alain	THE STATES	BERNARD Gilles				
VALOUSE	ROUSSIN Christine		BUR Frederic				
VENTEROL	PENIGAUT Alexandre						
	TITZ Patrick	Jak.					
		_					

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 065\_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE - BUDGET SPANC - BP 2023

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE	TITULAIRE	SIGNATURE	SUPPLÉANT	SIGNATURE	DONNE POUVOIR À	SIGNATURE
VERCLAUSE	BAS Claude	A	NICOLAS Christiane			
VERCOIRAN	PEZ Gérard	W	PERRAUD-JARJAYE Jessica			
VERS SUR MEOUGE	NICOLAS Alain		CLARY Vincent			
VILLEFRANCHE LE CHATEAU	GAUTHIER Eliane	skapye	TOMCZAC Pierre		13 FT ACACHUS	~
VILLEPERDRIX	NIVON Jacques	#	NELH Gérard			
	BOREL Sylvie	sident			0.8AJN	
VINSOBRES	MONIER Marie-Pierre	- Company		\		
	SOMAGLINO Claude					

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le

, et de la publication le

A Nyons, le

en date du 12/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 065\_2023